

DOCUMENTS À FOURNIR ACHAT D'UN LOGEMENT AUPRÈS D'UN PROMOTEUR IMMOBILIER (LPP - LPA - LSP -LPL)

1- Pour l'achat d'un logement neuf réalisé par un promoteur immobilier financé par la CNEP-Banque :

- Une décision d'attribution du logement délivrée par le promoteur indiquant son prix de cession, sa consistance et son adresse.
- Certificat de conformité.

2- Pour l'achat d'un logement neuf réalisé par un promoteur immobilier non financé par la CNEP-Banque :

- Une décision d'attribution du logement délivrée par le promoteur indiquant son prix de cession, sa consistance et son adresse.
- Certificat de conformité.